

Le Cap Magazine

Bulletin municipal d'information n° 36 - novembre/décembre 2010

ACTUALITÉ

Un geste positif
Aménagement du bocage
Caravanes

SOCIÉTÉ

Production et consommation
d'électricité
La Binée Paysanne

URBANISME

Espaces boisés classés

PORTRAIT

Edouard Besrest
Les coquelicots du souvenir



NUMÉRO 36

Actualité	p 4 à 5
Un geste positif	
Aménagement du bocage	
Caravanes	
Société	p 6 à 7
Production et consommation d'électricité	
La Binée Paysanne	
Conseil Municipal	p 8 à 9
Urbanisme	p 10
Espaces boisés classés	
La Tribune	p 11
Chronique littéraire	p 11
Portrait	p 12
Edouard Besrest	
Les coquelicots du souvenir	

Le Cap Magazine

journal municipal d'information bimestriel

Directeur de la Publication : Christiane Lemasson-Guervilly.

Responsable de Rédaction : Yves Pelle.

Rédaction & mise en page : Alban Sorette

Ont participé à ce numéro : Henri Dubois, Catherine Fay, Christiane Guesnet, Fabienne Lesvenan, Jean-Paul Manis, M.P. Taylor.

Photographies : Claudie Allix, Sylvie Bouvet, Comité Départemental du Tourisme, Catherine Fay, Christiane Guesnet, Jean-Paul Manis, Alban Sorette, Caroline Via Brouard.

Impression : ICH Imprim' Color Hercouët - Lamballe - papier recyclé cyclus print 115g.

Distribution : La Poste.

Mairie

11, square de l'Hôtel de Ville - BP 09
22430 ERQUY
Tél : 02 96 63 64 64
www.ville-erquy.com

Etat Civil

Naissances

Morgane PROVOST, le 6 octobre - Lilian SORETTE, le 9 novembre - Aleksandra LAOUËNAN, le 11 novembre - Julie URBAN, le 30 novembre.

Mariage

HERVÉ Roland et BOSCHET Sandrine, le 2 octobre - BOURDAIS Hervé et MALLÉGOL Marie-Dominique, le 9 octobre - BOURGUIGNON Joël et DULIEU Sylvie, le 4 décembre.

Noce de Diamant (60 ans de mariage)

M. et Mme HAVY Robert et Jeannine, le 27 novembre.

Décès

HELLOCO épouse RAULET Geneviève, le 19 août - GALLÉE Marie, le 3 septembre - TILLON épouse PAYS Christiane, le 10 septembre - BROGÉ-MORIN Roger, le 11 septembre - EMERY René, le 23 septembre - LÉVÊQUE Marie-Ange, le 1^{er} octobre - REVEL veuve LELIEVRE Paulette, le 14 octobre - MULON épouse LEFEBVRE Marie-Rose, le 17 octobre - LE NY veuve GALLÉE Marguerite, le 26 octobre - COLLET Marcel, le 26 octobre - DUDUYER veuve JOSSE Eva, le 2 novembre - DAVEAU veuve BOUYER Christiane, le 8 novembre - MALARD Yvonne, le 21 novembre - ROULIN veuve JAYET Jacqueline, le 19 novembre - SCHNITZER Patrice, le 22 novembre - PHILIPPE veuve EOUZAN Fernande, le 2 décembre - GAROCHE veuve THOMAS Paulette, le 2 décembre - GAUTHIER veuve GETENAIS Anne, le 5 décembre.

Agenda



Bibliothèque Municipale

«Exubérance», de Robert Gernot

Exposition de photographies

Du mercredi 1^{er} au vendredi 31 décembre, pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque, entrée libre.

Galerie d'Art Municipale

Les délires d'Elie

Fabuleuses machines volantes et autres facéties

Ouvert tous les jours du 18 décembre au 3 janvier (sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier) de 10h30 à 12h30 et de 15h00 à 18h00, entrée libre.

Bibliothèque Municipale

Fin décembre en 4 lettres

Spectacle pour enfants à partir de 4 ans.

mardi 22 décembre à 16h00, entrée libre.



Joyeux Noël, et bonne année 2011

Très chers réginiens, et réginiennes,

Noël, fête religieuse pour les uns, fête de famille pour beaucoup, moment tant attendu des enfants, où tout est réuni pour faire briller leurs yeux.

Accueillir chez soi, ou être invités, pour un repas, pour un goûter, pour échanger les cadeaux ; tel est le rituel des fêtes de fin d'année. Les habits s'ornent de paillettes, les mets les plus savoureux s'invitent à votre table et surtout vous êtes entourés des gens que vous aimez.



Gardons cet « Esprit de Noël » tout au long de notre vie, gardons nos yeux d'enfants, capables de s'émerveiller devant les choses les plus simples de la vie, et profitons bien de cette période de fin d'année propice aux rencontres.

Noël et le jour de l'an, sont des moments d'optimisme et de bonne humeur, où bien sûr, on profite de la « pause » pour faire le bilan de l'année écoulée et pour mieux repartir avec des projets plein la tête.

« Les Vœux », c'est souhaiter du bien aux gens qui nous entourent, c'est tout simplement s'intéresser aux autres. Nos bons vœux les encouragent dans leurs projets et dans les décisions qu'ils ont à prendre tout au long de l'année.

On pourrait être tenté de résumer Noël à une fête commerciale, il ne tient qu'à nous qu'il en soit autrement, en pensant aux gens qui nous entourent et qui rencontrent des difficultés, qui sont seuls ou malades. Faire en sorte que par l'attention que nous leur portons dans ce moment précis, ils ressentent eux aussi l'Esprit de Noël malgré les problèmes rencontrés.

Nous aurons l'occasion d'aller à votre rencontre lors de réunion de quartier que nous organiserons au printemps, pour vous présenter les projets en cours et répondre aux questions que vous pouvez vous poser.

Pour l'année 2011, je présente à tous mes vœux les plus chaleureux, de bonne santé pour vous et vos proches, de bonheur, d'épanouissement personnel et de réussite dans vos projets.

Christiane GUERVILLY
Maire d'Erquy



Un geste positif

Cette photo a été prise récemment sur la plage du Centre où cette jeune femme était occupée à ramasser des déchets. «*Je remplace ainsi ma séance de sport au bénéfice de la planète*» me confia-t-elle. Etonnement et respect devant cette initiative individuelle qui doit nous amener à nous demander pourquoi nous n'en ferions pas de même. Du discours à l'action il n'y a souvent ... qu'un sac et des gants et ce sera alors la satisfaction d'avoir nous aussi osé franchir le pas. Ne plus se réfugier derrière l'argument facile : «*ce n'est pas à moi ou à nous de le faire*». Et au fait, si chacun consacrait un après-midi par an à un nettoyage de plage ? Et si en plus chaque association organisait aussi une action similaire ? Je dis «*chiche !*» et j'ouvre un calendrier en mairie pour recevoir votre choix de date et de lieu. Et comme je suis d'un naturel optimiste, j'y crois ! Résultats dans le prochain Cap Magazine.

Christiane GUESNET
Adjointe à la Culture



Un petit geste pour l'humain ... un grand pas pour la planète.

Caravanes

La commune d'ERQUY a lancé en 2009 une étude portant sur le patrimoine urbain, architectural et paysager de l'ensemble de son territoire (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine – AVAP, auparavant appelée ZPPAUP c'est à dire Zone de Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

L'important travail de terrain mené à la fois par le bureau d'étude et le Comité de Pilotage (les élus et les services de l'Etat a permis, à travers l'analyse et les nombreux déplacements effectués en tous points de la commune, d'observer un grand nombre de caravanes stationnées à l'année sur le territoire.

Elus et Services de l'Etat s'inquiètent de ce nombre croissant de caravanes installées toute l'année, que ce soit sur des parcelles autorisées (zone de loisirs) ou non autorisées (zones agricole ou naturelle).

Suite à ce constat, la Commission d'Urbanisme a souhaité, dans un premier temps, sensibiliser les propriétaires de ces caravanes à la réglementation en vigueur.

Rappel de la réglementation

Définition d'une caravane : sont regardés comme des caravanes les véhicules terrestres habitables qui sont destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir, qui conservent en permanence des moyens de mobilité leur permettant de se déplacer par eux-mêmes ou d'être déplacés par traction et que le code de la route n'interdit pas de faire circuler.

L'installation de ces caravanes est autorisée en zone dite de loisirs (zone UT ou NT) au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

L'usage est interdit en zone agricole (A), naturelle (N) ainsi que sur les Espaces Boisés Classés (EBC). De plus, l'installation d'une caravane est soumise à Déclaration Préalable et cette autorisation d'installation n'est valable que pour une durée de 3 mois maximum dans l'année correspondant à la période estivale.

En tout état de cause, avant d'installer une caravane, il faut donc se renseigner auprès du Service Urbanisme de la Mairie pour savoir si cette installation est envisageable et pour retirer le formulaire de demande d'installation.

Procédure envisagée par la commission d'urbanisme

Les Services de Police Municipale procèdent depuis la fin de cet été à un recensement des caravanes stationnées sur l'ensemble du territoire communal afin mettre en place un suivi régulier de stationnement sur les terrains. Courant du printemps prochain, chaque propriétaire recensé, sera individuellement informé de la réglementation qu'il est tenu de respecter.

C'est dans un souci de préservation de notre patrimoine naturel et urbain, que la Commune s'engage dans cette démarche.

Pour toutes remarques ou interrogations, les services de la Mairie sont à votre disposition pour vous éclairer dans vos démarches.

Jean-Paul MANIS
Adjoint à l'environnement, agriculture, plaisance

Le Service Urbanisme de la Mairie d'Erquy vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Soyons vigilants !

Vous avez sans doute lu sur le journal en octobre l'article concernant la mésaventure survenue à une réginiéenne à peine arrivée dans un pays étranger.

Pour résumer : cette dame ayant quelques difficultés à remplir un formulaire à l'aéroport s'est vue proposer de l'aide par une inconnue. Cette inconnue si serviable s'est très vite évaporée avec la carte d'identité de cette dame qui essaya en vain de faire valoir son bon droit. Elle fut raccompagnée sans ménagement sur un vol retour vers la France sans considération ni pour son âge (84 ans) ni pour sa santé fragile.

« *Même si la loi est la loi elle gagnerait parfois à s'humaniser* » comme le souligne fort justement l'organisatrice du voyage.

ATTENTION également à l'échange fait en toute discrétion de votre carte avec une carte identique à ceci près qu'elle n'est pas à votre nom et qu'elle est expirée !

CONCLUSION : assurez-vous que la carte de crédit dans votre portefeuille est bien la vôtre, vérifiez le nom chaque fois que vous signez pour quelque chose ou que votre carte passe dans les mains de quelqu'un d'autre, même pour un court moment. Et ceci est valable dans tous les pays du monde malheureusement !

Christiane GUESNET
Adjointe à la Culture

Ecole de Musiques et de Danse du Penthièvre

EMDP

Espace des Olympiades
22400 Lamballe

Tél : 02 96 50 94 75

Fax : 02 96 31 97 07

Courriel : info@emdp22.fr

Web : www.emdp22.fr

En plaçant l'élève au centre de sa pédagogie, l'EMDP propose une formation à la musique et à la danse, axée sur la pratique collective, l'ouverture à toutes les musiques, et à la relation corps-instrument, dans le respect du rythme de l'enfant et dans l'objectif de l'épanouissement de son potentiel artistique, en relation avec son projet personnel.

Au centre culturel du Blé en Herbe, près de 8 pratiques instrumentales sont enseignées, d'autres instruments sont également proposées sur les sites de Pléneuf-Val-André et Lamballe. Cet enseignement s'adresse

aux enfants dès l'âge de 4 ans en éveil musical et dès 7 ans pour la formation instrumentale ainsi qu'aux adultes.



En concert à l'Ancre des Mots.

Aménagement du bocage sur Erquy à partir de 2011

Dans le cadre du programme de reconquête de la qualité de l'eau démarré en 2000 par la communauté de Communes Côte de Penthièvre et en complément des actions visant l'amélioration des pratiques agricoles, un programme d'aides à l'aménagement du bocage est en place depuis 2005 avec les participations financières de l'Europe, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général (Breizh Bocage 2008-2013) et, au niveau local, de la Communauté de Communes et des agriculteurs. Ce programme se compose des 2 volets suivants qui seront actifs sur la commune d'Erquy à partir de 2011 :

Un volet appelé diagnostic-action :

- diagnostic du bocage communal et de son évolution récente ;
- contact individuel avec les exploitants agricoles pour la mise au point des projets de plantation ou de régénération.

Un volet de travaux réalisés par des entreprises spécialisées :

- plants et protections contre le gibier sont fournis et mis en place par l'entreprise qui assure le dégagement mécanique des jeunes plants pendant 3 ans ;
- taille de formation des jeunes arbres de plus de 4 ans.

Il est proposé une réunion d'information sur l'opération qui sera menée à Erquy l'année prochaine, le mardi 18 janvier à 20h30 à la salle des fêtes d'Erquy. Sont invités à cette réunion tous les exploitants et propriétaires de terres agricoles sur les communes d'Erquy et Pléneuf Val André.

Les agriculteurs et/ou propriétaires fonciers participent en réalisant certains travaux de préparation du sol et de paillage, d'enlèvement des manchons de protection et d'entretien au pied des jeunes haies de plus de 3 ans. Les particuliers peuvent aussi bénéficier des aides de Breizh Bocage si leur projet répond aux critères de Breizh Bocage.

Afin de préciser les travaux à prévoir dans les années à venir, vous pouvez dès maintenant contacter Catherine FAY, chargée de mission Bocage à la Communauté de Commune Côte de Penthièvre, au 02 96 32 98 90

Jean-Paul MANIS

Adjoint à l'environnement, agriculture, plaisance

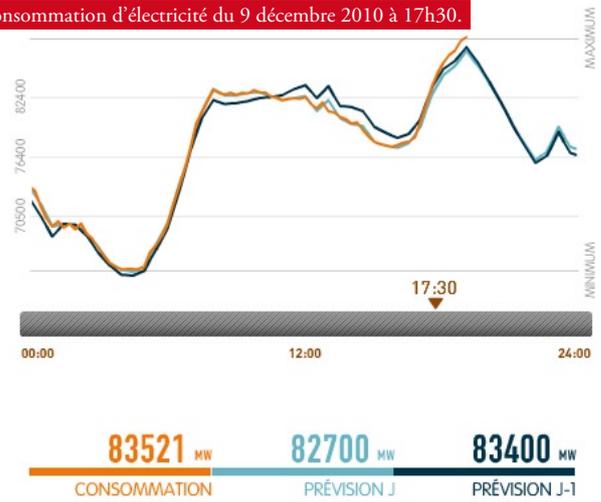
PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Aujourd'hui la quasi-totalité des français est préoccupée par tout ce qui concerne l'énergie et en particulier l'électricité : sa production, les risques encourus par les usagers (qu'ils fussent domestiques ou professionnels) lors des périodes de grand froid, les annonces fréquentes de prochaines augmentations de prix ...

Il est vrai que l'ouest de la France est déficitaire en matière de production d'électricité et quand on sait que la moyenne de la construction de résidences secondaires dans toute la France est de 1,4%, et que dans notre région elle est de 2,9 %, soit plus du double, par conséquent ceci augmente la consommation d'électricité. Notre production régionale n'étant que d'environ 8% de la production nationale, force est de constater que nous ne sommes pas en posture favorable et que nous sommes tributaires pour un bon moment des différentes sources de production électrique situées sur le territoire national. Il semble intéressant de savoir comment est détaillée la production électrique. R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) dispose d'un site internet sur lequel il est possible d'accéder. R.T.E. fournit en continu (tous les quart d'heure) le détail de la production d'électricité (également appelé mix énergétique). Ce mix énergétique est expliqué par les graphiques ci-après et nous apporte ainsi les productions chiffrées des différentes filières : centrales au fioul, à charbon, au gaz, nucléaire, plus l'éolien, l'hydraulique, le photovoltaïque, la biomasse, le thermique, le thermique déchets, ...etc.

Le 24 novembre, la production journalière d'électricité était d'environ 73000 Méga Watts décomposés ainsi : 2500 MW produits par les

Consommation d'électricité du 9 décembre 2010 à 17h30.



Consommation réalisée
Prévision estimée le jour même et mise en ligne en général à 14h30
Prévision calculée la veille pour aujourd'hui

centrales charbon ; 2600 MW par les centrales gaz, 48500 MW par le nucléaire, 658 MW par l'éolien, 3500 MW par l'hydraulique, et environ 5500 MW par les différentes sources de production restantes. Vous constaterez que les centrales fioul et «les moyens de pointe» n'ont pas été sollicités pendant cette période pré-hivernale.

Dans la mesure où nous ne pouvons stocker l'électricité, la consommation est étroitement liée à la production journalière. Les prévisionnistes ont l'obligation de produire des chiffres les plus proches possibles de ce que sera le besoin en électricité du lendemain en tenant compte de possibles aléas météorologiques.

Il est préférable de prévoir une production légèrement supérieure aux besoins de consommation et dans ce cas l'excédant pourra être exporté, donc vendu. Dans le cas contraire où la prévision aura été en deça de la réalité il faut mettre en action des moyens de pointe, lourds et chers, comme les 2 et 3 décembre 2010.

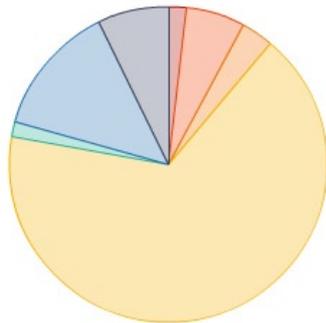
La commune d'Erquy consciente des difficultés d'approvisionnement de la Bretagne en électricité a déjà pris certaines mesures en matière d'économie d'énergie : réduction de la durée de l'éclairage public, 1 heure le soir plus ½ heure le matin soit 1 heure et demie ; des contrôles thermiques ont été effectués sur certains bâtiments publics, et nous comptons continuer cette démarche ; nous devons dans les prochains jours adhérer à ECOWATT, qui devrait permettre de mieux répartir l'utilisation des appareils ménagers électriques sur une plage horaire plus étalée au moment du pic de consommation.

Henri DUBOIS
Adjoint au Maire

membre du Syndicat Départemental d'Electricité



Pour en savoir plus
<http://www.rte-france.com/>
Rubrique Développement Durable
> *Maîtriser sa consommation électrique* > *éCO2mix*



Détail par filières de la production d'électricité française pour la journée du 9 décembre 2010 à 17h30.

LA BINÉE PAYSANNE, PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT

Une association à intérêts multiples : créée à La Couture en mai 2004 par sept producteurs, à l'exemple de ce qui se pratique en Suisse depuis 1990, cette association loi 1901 avait alors pour objectif de regrouper des producteurs « bio » dispersés dans la campagne.



Cette initiative visait et vise toujours plusieurs objectifs :

- Pour les producteurs : se regrouper tout en se complétant, créer du lien et de la solidarité (prêt de terres à un apiculteur pour installer ses ruches par exemple), aider des jeunes à s'installer, notamment un producteur de fraises et de framboises avec possibilité de cueillette libre.
- Pour les consommateurs : favoriser la consommation de produits locaux de qualité à des prix corrects puisque sans intermédiaires. Une production qui suit tout naturellement les saisons.

En 2004 cette démarche éco responsable était alors peu courante. On peut dire qu'ils ont ouvert la voie et bien progressé depuis, ils sont maintenant 14 producteurs complémentaires proposant des produits maraîchers, de la viande (bœuf, veau, poulets), du miel, des confitures, des produits laitiers, du pain, ... pour tous les détails allez donc sur leur site web : www.labineepaysanne.com il est fort bien fait et facile d'utilisation. Vous y découvrirez les différents producteurs avec leurs coordonnées, leurs produits et leur prix, la marche à suivre pour commander et retirer votre panier sur les 9 sites : La Couture, Fréhel, Hénansal, Hillion, La Poterie, Pléneuf Val André, Saint-Alban et Planguenoual.

Commandes sur site internet ou par téléphone du samedi matin au mercredi suivant 13h00 pour une livraison le vendredi sur les différents sites (pour Erquy c'est à la Couture le vendredi de 17h30 à 19h).

02 96 72 83 48

www.labineepaysanne.com

Attention, dates modifiées pour les fêtes de fin d'année.

La livraison puis la répartition des produits se fait le vendredi dans un local mis à disposition par Jean-François Lucas à La Couture, l'occasion pour les producteurs de se rencontrer et d'échanger puisque c'est là l'un des objectifs et non le moindre.

Le contact avec le client est aussi favorisé par le fait que celui-ci se déplace et que le règlement se fait à la réception du panier le vendredi. Exception faite des livraisons à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. En effet une convention a été passée avec le Comité d'Entraide de la Communauté de Communes pour profiter du portage des repas à domicile. Votre panier est alors livré pour 3 € de plus avec possibilité d'une prise en charge partielle en crédit d'impôts (soumis à condition).

Autre retombée bénéfique, la création d'un demi-emploi car la clientèle s'est développée : ce sont 150 paniers par semaine à gérer et bien plus en été avec des commandes passées par les vacanciers depuis leur domicile juste avant de partir ; pas d'abonnement et pas de commande minimum. 85% des commandes se font par internet. Les produits le plus largement plébiscités sont les légumes et le pain.

Et comme rien ne vaut une porte ouverte avec dégustation pour se faire connaître et se rencontrer, des petits déjeuners bio sont organisés le dimanche du 1^{er} week-end de juin sur une des fermes, par roulement. Beurre, lait, confiture, miel, pain dégustés sur place sont bien sûr des produits de la Binée Paysanne.

A une époque où l'individualisme est trop souvent de mise avec pour objectif prioritaire la rentabilité sans respect de la terre qui nous nourrit, ce type d'initiative est à mettre en avant. Elle nous rapproche aussi des agriculteurs et hommes et femmes de la terre dont nous ne pouvons nous passer.

Christiane GUESNET
Adjointe à la Culture



CONSEIL MUNICIPAL - RÉSUMÉ

Tous les détails sur notre site internet, ou disponibles en Mairie.

Conseil Municipal du 19 octobre 2010

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics - Service communal d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement

Dans le cadre de la mission de contrôle de la délégation de service que la Commune a confié à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, Madame le Maire présente le rapport annuel établi par la DDTM au titre de l'exercice fonctionnel 2009. M. Henri DUBOIS, Adjoint aux réseaux d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement expose les grandes lignes du rapport, lequel est disponible en mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité des services communaux d'Alimentation en Eau Potable établi par la DDTM au titre de l'exercice fonctionnel 2009 dans le cadre de sa mission de contrôle de la délégation de service (compagnie fermière : Véolia Eau).

Adoption des tarifs municipaux - année civile 2011 - 1^{ère} session

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2011 à l'exception de la taxe de séjour, l'opposition s'étant abstenue.

Campings Municipaux - dates d'ouverture de la saison 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dates d'ouverture suivantes (cf. bas de cette page).

Augmentation du nombre des Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire propose de relever à dix le nombre des administrateurs, outre elle-même, soit deux sièges supplémentaires (1 élu + 1 représentant associatif). Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Accueil de Loisirs Sans hébergement et subvention incitatives de la CAF - Contrat 2010-2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse 2010-2013 ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant établis par la CAF afin de permettre aux ALSH d'Erquy (Garderie périscolaire et Centre de Loisirs) de bénéficier du versement de la PSEJ (Prestation de Service Enfance-Jeunesse).

Renouvellement 2010-2011 de la Convention Enfance-Jeunesse avec les Communes de Plurien, La Bouillie, Planguenoual, Saint-Alban et Pléneuf Val André - Publics concernés 3-12 ans (compétence communale) - Accessibilité conventionnelle des communes limitrophes aux équipements d'Erquy - Refacturation de la quote-part résiduelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame

le Maire à signer la convention de partenariat avec les Communes de Plurien, La Bouillie, Planguenoual, Saint-Alban et Pléneuf Val André.

Modification de tableau des effectifs - Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Madame Christelle ROUXEL employée en qualité d'Adjointe Administrative de 1^{ère} classe à la commune où elle exerce les fonctions d'Assistante Comptable depuis deux ans est intégrée sur un poste d'Adjointe Administrative de 2^{ème} classe, accessible sans concours à compter du 1^{er} novembre 2010.

Prévisions budgétaires 2010 - Budget annexe du Port de Plaisance d'Erquy-Centre - Décision Modificative budgétaire 2010-1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante qui vise à intégrer l'augmentation de la redevance annuelle des frais de Police Portuaire (+37%) imputés aux dépens de la commune, concessionnaire du Port de plaisance d'Erquy Centre.

- Imprévus : - 1200 € (total prévisionnel de 1800 €)
- Police Portuaire : + 1200 € (total prévisionnel de 4500 €)

Paiement et remboursement de frais réels pour frais de transport imputables aux missions et formation exercées ou dispensées à l'extérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Madame le Maire, les frais de train soit 137,40 Euros pour se rendre à Paris à la Commission Mer et Environnement organisée par l'Association des stations classées et Communes Touristiques.

Délégation des services Publics Communaux d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement collectifs en Eaux Usées - Election des membres de la Commission d'ouverture des plis.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats souscrits par la Commune d'ERQUY auprès de la société « VEOLIA EAU » dans le cadre de la délégation des services publics communaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif en eaux usées, arrivent à échéance le 30 juin 2011 et qu'il est ainsi nécessaire d'organiser une procédure de consultation, à l'effet notamment de proroger lesdits contrats d'une durée de six mois et d'engager, à titre principal, la procédure de renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public) avec l'objectif d'un contrat longue durée.

Titulaires : Mme le Maire, Présidente, Henri Dubois, Sylvie Bouvet, Adjoint au Maire, Roland Pineau, Conseiller délégué et Jean-Paul Lolive, conseiller municipal.

Dates d'ouverture (périodes continues)	Emplacements au Sol		Résidences Bungalows	
	Ouverture	Clôture	Ouverture	Clôture
Camping du Guen	15/06/2011	11/09/2011	néant	
Camping St-Michel	01/04/2011	30/09/2011	01/04/2011	13/11/2011

Suppléants : Laurence Nicol, Michel Morgand, Adjoint au Maire, Yannick Morin, Bernadette Laithier et Pierre Pélan, conseillers municipaux.

Avenant n°2 au marché de travaux - Eaux Usées 2009 - 28^{ème} tranche - Poste de refoulement de La Bastille - Système Wolf-Premel Cabic – Besnard T.P.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 d'un montant de 2.649,10 Euros sur un marché de 254.773,34 Euros.

Convention d'Aménagement de voirie du Domaine Routier Départemental - Aménagement de voirie rue Clémenceau

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagement du Centre Bourg se poursuivront en 2011 avec la suite de l'aménagement de la rue Clémenceau (2^{ème} secteur), entre les carrefours des Salines et des Hôpitaux. Toutefois, les travaux communaux seront réalisés sur le domaine routier départemental et leur entretien par la commune, maître d'ouvrage du programme de requalification, nécessitent de passer une convention d'occupation avec le Département. Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer.

Convention d'entretien et d'aménagement du domaine routier départemental - Aménagement de voirie sur la RD 68 au sud de la parcelle B 1309 (SNC BALIE)

La Commune est sollicitée par le Département pour entretenir certains aménagements de voirie réalisés sur le domaine routier départemental à l'initiative de la société SNC BALIE dans le cadre de l'aménagement de 6 nouveaux lots dans la Zone Artisanale des Jeannettes par ce dernier (PA n° 022 054 09 Q0002 du 03 septembre 2009). Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer.

Profils de vulnérabilité des plages du territoire communautaire.

Madame le Maire rappelle que la directive européenne 2006/7/CE et le décret n° 2008-990 du 18 septembre 2008 transposé en droit français impose aux collectivités territoriales d'établir un profil de leurs eaux de baignade avant février 2011. Le profil de vulnérabilité ou de baignade consiste à la description de l'eau de baignade. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation pour la réalisation des profils de vulnérabilité dans le cadre d'un groupement de commandes pour les communes de Erquy, Pléneuf Val André et Planguenoual, à inscrire les budgets correspondants au Budget 2011 et à solliciter une subvention auprès de l'Agence Loire-Bretagne.

Conseil Municipal du 16 novembre 2010

Modification de PLU : lancement d'une concertation publique préalable - Ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AU Y(8) (SUD) - Parcelles B.1761(P), B.931, B.2010 et B.2012

Madame le Maire informe le Conseil de la demande d'ouverture partielle à l'urbanisation validée en Commission d'urbanisme du 3 novembre 2010,

concernant la zone 2AU Y (8) pour un classement ultérieur en zone 1AU sous règlement UY. Une concertation préalable est organisée. Le dossier fera ultérieurement l'objet d'une Enquête Publique. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Classement/déclassement d'une section de voie communale. Classement d'une section de voie aux fins de redressement - Dispense d'enquête publique en vertu de l'article L.143-3 du CVR. - Transaction avec permutation des sections linéaires : cession foncière après M.LE MOUNIER S/C de la SCI « Le verger »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, à l'unanimité le déclassement de voie et la vente par la commune de la cession foncière au bénéfice de la SCI « Le Verger » représentée par M. Michel LE MOUNIER.

Programme Local de prévention des déchets. Pilotage assuré par la Communauté de Communes. Désignation d'un élu référent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de M. Roland PINEAU, Conseiller Municipal Délégué.

Programme d'Assainissement en Eaux Usées 2010 – 29^{ème} Tranche. Dossier de consultation des Entreprises. Réhabilitation de deux postes de refoulement. Secteurs de Saint-Michel et de Saint-Pabu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises pour un montant de 210.000 € H.T. (procédure adaptée).

Opération Cap Sports, hebdomadaires. Année scolaire 2010-2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le recrutement et fixe la vacation horaire des animateurs spécialisés à 25 Euros Brut. Il sollicite également les subventions susceptibles de cofinancer l'opération.

Prise en charge de frais.

Le Conseil Municipal, accepte de rembourser Daniel VAUTIER, agent communal, de la somme de 24,40 € qu'il a avancée pour passer la visite médicale obligatoire aux chauffeurs de poids lourds.

Aménagement Urbain de la rue Castelnau - Dossier de consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises pour un montant de 514.022 € H.T.(procédure adaptée)

Délégation du service public d'Eau Potable et Assainissement. Principe et mode de délégation, Durée de Délégation

Les contrats avec VEOLIA EAU de délégation des services publics d'eau et d'assainissement collectif en Eaux usées arrivent à échéance le 30 juin 2011 et il est nécessaire de relancer une nouvelle procédure. Le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions) approuve le principe de déléguer sous forme d'affermage les services publics d'eau potable et d'assainissement pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 (échéance au 31 janvier 2012).

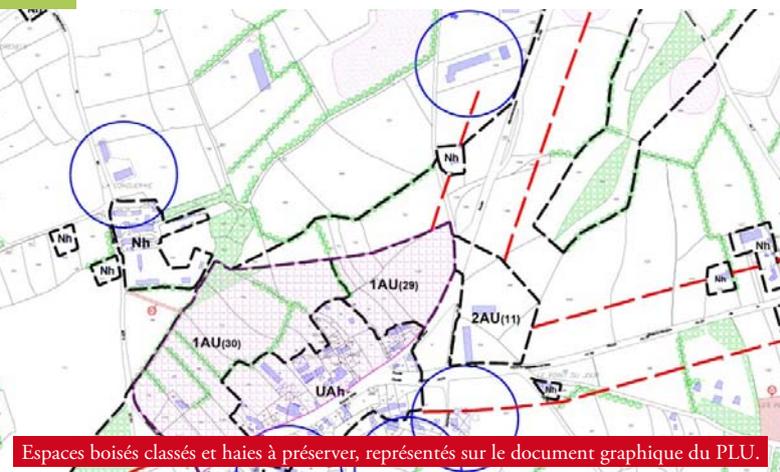
ESPACES BOISÉS CLASSÉS

*P*oumon du monde, refuge de biodiversité, protection contre le vent, agent de lutte contre l'érosion des sols, régulateur de l'écoulement et de la qualité des eaux, participant à la qualité et à l'harmonie de nos paysages, l'arbre joue quantité de rôles dans notre environnement. S'il fallait résumer toutes ces fonctions en une seule ligne, on pourrait dire que l'arbre est là pour faire durer notre planète.

D'un point de vue plus urbanistique, l'arbre participe à la qualité paysagère de nos sites en créant des cloisonnements, en ouvrant des perspectives ou en accompagnant des cheminements. Il délimite les espaces urbanisés et permet la bonne intégration paysagère des constructions. L'arbre permet encore la réalisation de coulées vertes entre deux zones urbanisées ou peut servir de protection contre les nuisances sonores engendrées par les routes.

L'inscription des espaces boisés au Plan local d'urbanisme

C'est pour toutes ces raisons que le PLU, Plan Local d'Urbanisme, a classé certaines parcelles et certaines haies en *Espaces Boisés Classés*. Ces boisements classés peuvent être de vastes espaces naturels comme le site du Cap ou l'estuaire de la Vallée de l'Ilet, des parcs publics ou privés tel que le Domaine de Lanruen ou le Bois de Cavé, des espaces attenants ou non à des habitations, des haies ou réseaux de haies voire des arbres isolés. Le classement de ces lieux en espaces boisés classés n'est subordonné, ni à la valeur du boisement existant, ni d'ailleurs à l'existence préalable d'un boisement. Sur les documents du PLU, les Espaces Boisés Classés sont représentés par des petits cercles verts (voir ci-dessous).



Espaces boisés classés et haies à préserver, représentés sur le document graphique du PLU.

Les effets du classement

Le classement d'un espace boisé a pour effet de rendre obligatoire une demande d'autorisation



Le domaine de Lanruen où il a été proposé la mise en place d'un plan pluri-annuel (20 ans) de gestion des Espaces Boisés Classés.

préalable à toute coupe ou abattage d'arbres dans cet espace (Code de l'urbanisme, art L.130-1, al 5 partiel et art R.130-1, al 1^{er}).

L'autorisation d'abattage sera ensuite accordée ou refusée en fonction de l'opération envisagée. L'instruction des dossiers est menée conjointement par les services municipaux et les agents DDTM de Saint-Brieuc (Direction Départementale du Territoire et de la Mer).

Sachant qu'un espace boisé non entretenu, vieillit et finit par dépérir, une coupe ou un élagage d'arbre est considérée comme une opération d'entretien ne visant qu'à l'amélioration ou la régénération d'un peuplement forestier. Cette coupe sera donc autorisée à la seule condition que l'état boisé soit maintenu soit au travers d'une régénération naturelle soit par une plantation.

Ce qu'interdit un classement en espace boisé classé, c'est le défrichement de cet espace ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création d'un boisement. Plus concrètement ce qui est interdit c'est d'une part, de mettre fin à la destination forestière des espaces boisés et d'autre part d'utiliser ces espaces à des fins de constructions, de voirie, de parking, ou d'aire de camping.

Un conseil pratique

Avant de procéder à tout abattage ou élagage d'arbres ou de haies, vérifiez auprès du Services Urbanisme de la Mairie le classement au PLU du terrain sur lequel ces arbres sont plantés. Si cet espace est situé dans une zone boisée classée, retirez auprès de ce même service un imprimé de demande de déclaration préalable pour coupe ou abattage.

Dans tous les cas, expliquez à la personne qui vous reçoit l'opération que vous voulez conduire. En cas de problèmes ou d'interrogations nous serons à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Jean-Paul MANIS

Adjoint à l'environnement, agriculture, plaisance

Le Service Urbanisme de la Mairie d'Erquy vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

LA MINORITÉ

Le projet de territoire : une méthode, un projet, une question.

Dans le dernier N° 35 du cap magazine notre maire titre son éditorial « alors que la saison touristique s'estompe, des enjeux importants se dessinent pour notre commune ». Nous en sommes bien d'accord reste à savoir quels enjeux et quelle politique mener pour les satisfaire.

Une large place est accordée au tourisme, le contraire aurait été surprenant. Le point est fait sur l'état d'avancement de dossiers dont le bien fondé n'est pas contestable tel que le schéma directeur d'assainissement pluvial ou les profils de plage.

Nos interrogations commencent lorsque d'autres gros dossiers sont évoqués qu'il s'agisse du projet de ZAC de la Couture ou du programme d'aménagements et de requalification des accès du Cap d'Erquy. Ces projets sont ils une priorité pour Erquy ? Sont-ils nécessaires au développement de notre commune ? Le coût est il supportable pour notre budget ?

Madame le maire semble lier la chute des effectifs dans les écoles à l'arrivée de retraités dans notre commune. Ceci est une erreur fondamentale. L'arrivée de retraités est un atout économique, créateur d'emploi et malheureusement nous ne savons pas en profiter. Un manque de projection au cours des précédents mandats nous conduit à cette impasse. Nous sommes la seule commune du canton où la population stagne alors que c'est à Erquy qu'arrive le plus grand nombre de personnes pour la retraite et que rien n'a été mis en place pour retenir et accueillir de jeunes couples. Il y a de quoi se poser des questions.

Depuis le printemps dernier la communauté de communes a engagé une réflexion sur un projet de territoire c'est-à-dire la définition

d'orientations permettant de dégager des priorités et bâtir des projets.

Une méthode de travail responsable et démocratique. Un état des lieux bien renseigné et fidèle mettant en évidence les différences, les points faibles et les points forts. Le choix et la mise en évidence des priorités qui conditionnent notre équilibre et notre développement. La recherche d'actions soutenant les priorités. Une concertation réelle et organisée à travers des réunions de séminaires, de commissions et de bureau. Le projet est ainsi clairement énoncé.

Notre communauté s'inscrit encore plus dans les concepts de coopération, de mutualisation et d'ajouts des intelligences pour promouvoir l'équité en même temps que le développement et le bien être.

Le territoire sera ainsi plus fort car mieux structuré, et donc mieux organisé pour aider à la gestion des compétences qui lui seront dévolues.

Cependant le territoire ne règle pas tous les problèmes, et notamment les questions qui restent propres aux communes. Si l'on peut être séduit par la méthode d'élaboration du projet en construction ; on peut alors légitimement se poser la question :

Pourquoi ne pas appliquer la même méthode de travail au sein de notre commune ? Cela permettrait peut être de bâtir un véritable projet pour Erquy et de ne plus minimiser des problèmes tels que le vieillissement de la population et le déséquilibre démographique.

Meilleurs vœux

**Y. Hamon, M. Caillibotte, L. Le Guen,
N. Reymond, P. Pelan, J.P. Lolive.**
<http://erquy-avenir-partage.blogspot.com>

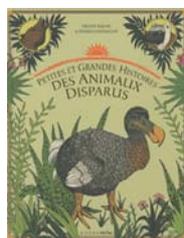
CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Ancien dissident du régime soviétique, Choutov s'est exilé à Paris et vit de sa plume tant bien que mal. Suite à une déception amoureuse, il décide de retourner à Saint-Petersbourg pour y retrouver Iana, un amour de jeunesse inavoué. Or, son retour va être une source de déception : la ville, idéalisée, n'est pas celle dont il rêvait.

« Le voilà au milieu d'une modernité en délire, mélange de tentations américaines et de guignols russes ». En marge à cette ébullition, Choutov va rencontrer un vieil homme, Volski, dont l'existence même est un rappel trop gênant du passé récent de la Russie, un passé que l'on s'obstine à vouloir oublier, si bien que Volski est livré à l'oubli et à la solitude. Or il va entreprendre, le temps d'une nuit, de faire le récit de sa vie à Choutov : un destin sidérant et qui fut pourtant le lot de milliers d'hommes durant le régime stalinien : le siège de Leningrad où sévissait la famine puis l'enfer du front et plus tard, l'incarcération dans les camps ... Pourtant, le sentiment qui domine n'est pas le désespoir : en effet, Volski ne se laissera jamais ravager par les souffrances, il va lutter et ses armes seront le chant, le théâtre et surtout l'amour qui illumine sa vie. Volski est avant tout un résistant.

Andrei Makine fait revivre les heures sombres de l'Union soviétique, une époque heureusement révolue, mais traversée par des hommes qui avaient foi en un idéal. Un récit magnifique, chargé d'émotion exprimée sans pathos, et qui recèle beaucoup d'humanité.

La vie d'un homme inconnu, Andrei Makine, Seuil, 2009.



A travers ces pages, Hélène Rajcak et Damien Laverdunt nous proposent une galerie de portraits des animaux disparus au fil des siècles. Une double page est consacrée à chaque espèce, celle de gauche, sous forme de mini-bande dessinée, souligne une anecdote particulière liée à l'animal, que ce soit sa découverte par les

explorateurs (Jean-Jacques Audubon pour le grand pingouin, Charles Darwin pour le renard des îles Falkland), les légendes qui les entourent ou un comportement particulier. La page de droite quant à elle s'attache aux raisons de leur disparition et force est de constater que les hommes (les occidentaux en général ...) sont la plupart du temps à l'origine de leur extinction.

Voici un album surprenant au grand format qui fait la part belle aux illustrations aux couleurs douces, une invitation au voyage, à travers le monde et les époques. Nous y retrouvons le mammouth laineux et le célèbre dodo de l'île Maurice mais nous y découvrons aussi des espèces insoupçonnées telles que le bandicoot à pieds de cochon d'Australie ou le tratraatra de Madagascar. Le propos est clair, instructif et, si le sujet est sérieux, le ton adopté n'est pas dénué d'humour. Un très beau livre qui séduira petits et grands à partir de 10 ans.

Petite et grande histoire des animaux disparus, Hélène Rajcak et Damien Laverdunt, Actes sud 2010.

Fabienne LESVENAN, Bibliothèque Municipale

Retrouvez les chroniques de la bibliothèque sur le site :
<http://bibliotheque.erquy.fr>, rubrique « Coups de cœur ».

EDOUARD BESREST

Edouard Besrest, portrait d'un bénévole plein de ressources ...

Edouard est né le 31 août 1927 à Hénansal. Fils d'agriculteur et aîné d'une famille de trois garçons, il a travaillé sur l'exploitation de ses parents jusqu'en avril 1949, date de son départ pour un an de service militaire à Paris, puis ce fut le retour à la ferme. Il s'engage en 1953 dans une exploitation forestière en Indochine. Le contrat était signé, mais le hasard fait qu'il rencontre Francis Lefebvre, originaire de La Bouillie, qui lui conseille de casser ce contrat, lui proposant une embauche dans une Société Maritime en Afrique Équatoriale. En vrai breton que le dépaysement n'effraie pas, il accepte sur le champ : la vie qu'il va connaître au loin, grâce à Francis, va être riche en découvertes et en satisfactions. Il passera en effet 1 an au Cameroun, 7 au Congo, 24 au Gabon soit en tout 32 ans en Afrique.

En 1958, lors de vacances en Bretagne, il fit la connaissance de Marie-Thérèse, un 14 juillet, celle-ci deviendra son épouse le 23 septembre de cette même année. Ils retournent au Gabon à Port Gentil où naît leur fils aîné Pascal. Au Congo à Pointe Noire, naîtra une fille Nancy. De retour au Gabon, il y restera jusqu'à la retraite en août 1985. Une carrière commencée au bas de l'échelle, dans la manutention ferroviaire, maritime et fluviale, qu'il termine comme cadre. Il a reçu les médailles du travail, argent, vermeil et or.

Une fois installé à Erquy, il édite le bulletin paroissial des cinq paroisses, les feuilles de messes et affiches, de 1987 à 2005, relayé ensuite par Madame Bourgault. Mais il est parfois encore sollicité de temps à autre et exécute sa tâche avec efficacité et rapidité. Pendant plusieurs années il fut aussi d'une aide précieuse pour la communication de l'Association de Protection de l'Environnement qui comptait à l'époque 750 adhérents. Armor Ciné

recherche des bénévoles ? Qu'à cela ne tienne il apporte son aide pendant 15 années, avec d'autres bénévoles dont Mme Andrée Barbé. Avec elle il choisissait les films, assurait la logistique, composait les programmes et les imprimait. Et en

bon citoyen, il est assesseur aux bureaux de vote pour les élections depuis 24 ans. Vivement intéressé par la généalogie, il possède un site web «*c'est passionnant, avoué-t-il, j'ai visité les mairies des communes environnantes pour glaner des infos. Incroyable ce que l'on y trouve ...*». Tiens ! il garde quand même un peu de temps pour lui ...

Edouard est aussi amateur de randonnée, il marche depuis 1986 tout d'abord avec Charles Bellido, ensuite avec Bertrand Allain et aujourd'hui avec Marie-Claude Wilson d'Erquy Rando, et on peut même dire qu'il court car, en tant que photographe officiel de l'association, il s'oblige à être toujours devant. Ses photos il les met en ligne sur le site internet qu'il gère. Il a aussi en charge l'établissement de la cartographie des randonnées. Et bien sûr il est aussi responsable de toute la communication de l'association avec une maîtrise de l'informatique que beaucoup lui envient. Il ajoute qu'il cuisine régulièrement et qu'il aime ça ...

Résumons : compétent, efficace, rapide, infatigable et toujours souriant ... bref le bénévole idéal ! Et si l'envie vous prenait de le «détourner» vers votre association, oubliez tout de suite car en plus il est «loyal» ... et de toute façon surbooké !



Edouard BESREST, dans son jardin à Erquy.

Christiane GUESNET

Adjointe à l'Action culturelle et sportive

Les Coquelicots du Souvenir



Différents pays honorent ceux qui ont donné leur vie pour leur Patrie d'une manière différente. En France, le 11 novembre on vend le bleuet et on dépose des gerbes de fleurs (souvent bleu, blanc et rouge) au pied des monuments aux morts. En Grande Bretagne, ils sont honorés le dimanche

le plus proche du 11 novembre. A onze heures précises le pays observe deux minutes de silence. A Londres la Reine, la famille Royale, les membres du Gouvernement et de l'Opposition déposent des couronnes de «poppies» (coquelicots) au pied de la stèle à Whitehall. Des cérémonies identiques se déroulent dans les villes et villages du pays. Beaucoup portent un coquelicot à la boutonnière. Entre 1914 et 1918, seuls, les coquelicots

fleurissaient l'été dans les champs labourés par les obus. En 1915, John McRae, médecin canadien de l'armée, frappé par ce spectacle dantesque, composa un poème «dans les Champs de Flandres». En 1920 le «poppy» fut adopté par les Anciens Combattants au cours d'une de leurs conventions. Une Française, Madame Guérin, y assistait et avec Moira Michael l'idée vint de confier la fabrication des «poppies» aux veuves de guerre. La vente de ces fleurs se ferait au profit des mutilés ou de leur famille dans la besoin. De nos jours 50 anciens combattants mutilés, veuves de guerre plus des bénévoles fabriquent ces fleurs en papier, des couronnes et des boutonnières. En 2009 ils fabriquèrent trente et un millions de coquelicots et quatre vingt six mille couronnes. Le 11 novembre une couronne a été déposée au monument aux morts d'Erquy, don de deux familles anglaises (Owlett et Taylor) amies d'Erquy.

M.P. TAYLOR